

Editorial

Amis de Turny,

Avec l'arrivée du mois de mars, chaque année depuis plus de dix ans, je vous informe régulièrement des grandes décisions budgétaires et financières de votre Conseil .

Mais je ne voudrais pas commencer cet éditorial, sans remercier sincèrement les deux adjoints qui ont choisi de cesser leurs activités. Notre analyse de la situation a été différente, mais je tiens à leur exprimer publiquement toute la considération et toute l'estime que mérite le travail qu'ils ont accompli sans compter.

Cette année, devant les difficultés que connaissent toutes les catégories sociales, j'ai proposé au Conseil de faire un effort financier en baissant toutes les taxes locales de 2,5%.

Je n'ai hélas pas été suivi, et votre Conseil a choisi d'adopter une solution qui favorisera la conservation de "l'outil de travail" en faisant baisser la taxe professionnelle et le foncier non-bâti mais en maintenant :

- le foncier bâti à 11,75%
- la taxe d'habitation à 7.99%

La réforme des bases d'imposition aurait du entrer en vigueur cette année et permettre une uniformisation départementale des bases et une redéfinition plus équitable des taux, mais des considérations électorales en ont retardé l'application.

Cette réforme nous est promise pour l'an prochain, mais il faudra veiller à une plus juste répartition des impôts sans aggraver la pression fiscale.

Quand au budget communal cette année, amputé comme le votre d'une partie de ces rentrées, il demeurera équilibré sans recours excessif à l'emprunt.

Plus que jamais, une gestion saine est indispensable pour qu'en favorisant l'investissement pour les générations futures, nous connaissions un développement raisonnable qui nous fasse envisager avec sérénité l'arrivée du prochain millénaire.

Alain BROUSSEAU.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 1992

Lo 3 Septembre 1992 , à 21 h le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents: tous les conseillers en exercice sauf,

Absent excusé représenté: M. Dany GIORZA par M. Pierre CHEREST

<u>Absents excusés</u> : Mme Michèle CHALLANCIN, M. Denis LEPLUS et M. Fernand DOISNE

Secrétaire de séance: Madame Monique PAIN .

Après lecture, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité sans observation.

TARIFS DE CANTINE

Le Maire communique au Conseil une note présentant les tarifs de la société SODEXHO pour 1992-1993 et le coût de fonctionnement du service. Le Conseil décide comme les années précédentes de faire supporter le déficit par le budget communal, sans aucune répercussion sur les familles ; l'équilibre conduirait à faire payer 8 F de plus par repas. Il fixe les tarifs suivants:

- Enfants de Turny : 16 F au lieu de 15 F 50
- Enfants hors-commune: 18 F 50 au lieu de 18 F

TRAVAUX

Le Conseil examine les offres des entreprises pour divers travaux de voirie dont la D.D.E est maître d'oeuvre. Il retient :

- Pour la modification d'écoulement d'eaux pluviales à l'entrée de Turny, l'entreprise S.F.T.P pour 25 123 F
- Pour les travaux de renforcement du C.V 15 prévus au VIII ème plan, l'entreprise FENARD pour 68 693 F
- Pour la deuxième tranche des travaux de bordurage à l'Hôpital, l'entreprise S.F.T.P pour 58 689 F

Le Maire fait part au Conseil d'une lettre de Monsieur le Président du Conseil Général informant les communes que toutes les subventions 1992 sont épuisées et que les programmes nécessitant une aide départementale devront être reportés sur 1993 ou 1994.

Le Conseil décide également :

- de faire effectuer en octobre les travaux de busage prévus au Saudurant sur la base de prix des devis de l'entreprise S.F.T.P.
- de consulter d'autres entreprises pour les travaux de la façade de la mairie avant de prendre une décision.

- de prévoir au budget supplémentaire la somme nécessaire à la rénovation de l'horloge de l'église; la société chargée de l'entretien ayant établi un devis s'élevant à 13 550 F H.T.
- de ne pas donner suite au projet de revêtement en enrobé du sol du Monument aux Morts. Le Conseil donne son accord à la proposition faite par la Présidente de l'Association du Patrimoine d'offrir un revêtement en briques de Pontigny de récupération (1 voix contre) La réalisation ne devrait pas pouvoir se faire avant le prochain 11 Novembre.
- de mandater le Maire pour solliciter toutes les subventions possibles aussi bien auprès du Conseil Général que des autres organismes.

Le Maire informe le Conseil du projet de dissimulation des réseaux électriques mis en route par le service des Monuments Historiques. Ces travaux se situeraient de l'entrée de Turny jusqu'à l'église, place Saint Mammès, rue des Canes et comprendraient également le remplacement des deux transformateurs. Une somme devra être prévue en 1993 pour la partie de financement revenant à la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 1991 est adopté ; il laisse apparaître un excédent de 607 286 F constitué par des opérations financées en 1992 . Il s'élève à :

- section fonctionnement : 1 726 057 F - section investissement : 440 379 F

Le Conseil adopte également le compte de gestion 1991 du Receveur Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

* FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil souhaite conserver son mode de fonctionnement actuel et ne pense pas qu'il soit nécessaire d'instaurer un règlement.

* INDEMNITE DES ELUS

Le Maire informe le Conseil que la compensation de l'état sera versée par l'intermédiaire de la D.G.F. Le pourcentage qui est de 100 % depuis de nombreuses années peut-être modifié chaque année. Le vote de cette décision est remise à la prochaine séance, certains conseillers souhaitant se renseigner auprès d'autres petites municipalités pour connaître le taux retenu.

* ENQUETE PUBLIQUE

Les services de la D.D.E nous ayant fait parvenir les dossiers de l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie de la ruelle du Bouquet à l'Hôpital, elle pourra avoir lieu dans la dernière quinzaine de septembre.

* PERSONNEL COMMUNAL

Actuellement un seul employé possède le permis transport en commun ce qui pose certains problèmes d'organisation du service. Le Maire propose de faire passer ce permis au second employé communal. Par 8 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre le conseil donne son accord de principe et charge le Maire de se renseigner sur les différentes possibilités et les côuts ainsi que d'effectuer les démarches nécessaires.

* REFERENDUM

Le Conseil tente d'organiser la tenue du bureau de vote pour le référendum qui doit se dérouler le dimanche 20 Septembre malgré le refus de certains conseillers.

* HARMONIUM DE L'EGLISE

Le Maire donne lecture au Conseil d'une demande concernant le vieil harmonium qui est dans l'église. Le Conseil décide de ne pas le céder mais envisage sa réparation si elle est possible .

* INFORMATIONS

Le Maire informe le Conseil :

- que la collecte de vêtements usagés et de textiles pour les Paralysés de France est fixé au Samedi 10 Octobre
- que la prochaine réunion de la commission "tourisme" de la charte intercommunale se tiendra à Turny le mercredi 16 Septembre à 18 heures.
- qu'une seconde benne à verre va être installée à Linant. Le Conseil décide de la placer près du nouveau transformateur .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 23 H 30

SEANCE DU Ler OCTOBRE 1992

Le 1er OCTOBRE 1992 à 20 heures 30 . le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire.

PRESENTS: tous les conseillers en exercice sauf

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : M. Dany GIORZA par M. Pierre CHEREST et M. Fernand DOISNE par M. Alain BROUSSEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gérard BONNEAU

Après lecture le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité et sans observations.

I - PROJET DE DISSIMULATION DES RESEAUX A TURNY BOURG.

Le Maire expose au Conseil la proposition retenue par le Service Départemental de l'Architecture concernant la dissimulation des réseaux et présente les plans détaillés de l'opération avec. notamment :

- la disparition d'une partie de la ligne 20 000 Volts
- la Suppression des câbles de l'entrée du bourg jusqu'à l'Eglise.
- _ La suppression des câbles rue des Canes jusqu'au Foyer.
- La modification des transformateurs, avec bouclage.

le Maire communique ensuite au Conseil les plans de financement possibles, en précisant que le projet pourrait être retenu dans le cadre du programme FACE C=1992:

- COUT TOTAL	E.D.F. =	530	745 F.	Н.Т.
SI	E C = E R = MUNE =	132	372 F. 686.50 686.50	
- COUT TOTAL .	P.T.T. =	60	066 F.	н.т.
	ECOM = MUNE =		033 F. 033 F.	

Dans le cas ou le projet ne serait pas retenu au programme FACE (1992, il pourrait être subventionné, en 1993, dans le cadre de la Dotation III - Dissimulation Electrique.

_	COUT	TOTAL		=	590	811	F.	Н.Т.
		NOITATOU	III	=	265	372	F.	
		SIER			132	686	F.	
		TELECOM		=	30	033	F.	
		COMMUNE		=	162	720	F.	

Le Maire et M. BONNEAU, délégués au S.I.E.R. rappellent. en outre que la reprise de l'éclairage public pourra être subventionnée à hauteur de 50 % par le S.I.E.R. dans la limite de 50 000 F. annuel, plus la prise en charge de l'avance de la T.V.A. Le Conseil, à l'unanimité, accepte les plans de financement proposés et décide d'inscrire le financement de ce projet au budget supplémentaire 1992.

II - COLLECTE DE PAPIERS.

Le Maire fait part au Conseil d'une proposition de la Société S.T.S. pour mettre en place un système de ramassage sélectif du papier (journaux, revues, catalogues...). M. BONNEAU précise que cette action rejoint un objectif national qui vise à la mise en place progressive de la gestion des déchets en privilégiant le recyclage plutôt que la mise en décharge.

Le Conseil accepte le principe de cette collecte sélective et charge le Maire de négocier les conditions avec le récupérateur.

III - TICKETS DE CANTINE.

Le Maire informe le Conseil du problème rencontré avec quelques familles de CHAILLEY qui ont demandé une baisse du prix du repas à TURNY sachant que la Société SODHEXO a accordé une remise supplémentaire de 0,30 F. aux communes de CHAILLEY et de TURNY.

Le montant annuel de réduction portant au maximum sur 30 F et étant donné que l'organisation est déjà mise en place (impression des tickets, prise en compte des tarifs par la perception, etc...) le Conseil décide de ne rien modifier pour cette année.

IV - INDEMNITES DES ELUS.

Après discussion et votes auxquels le Maire ne participe pas, le Conseil fixe à 70 % du nouveau tarif les indemnités du Maire. Il décide d'atteindre progressivement le plein tarif fixé par l'Etat sachant que ce taux est révisable chaque année. Jusqu'alors le taux appliqué au Maire était de 100 % du tarif fixé.

Le Maire estimant avoir oeuvré pour 70 % de son temps à la prise de décision, reporte à la prochaine réunion le cas des Adjoints et lève la séance à 23 Heures.

SEANCE DU 29 OCTOBRE 1992

Le 29 OCTOBRE 1992 à 20 heures 30 : le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU. Maire.

PRESENTS: tous les conseillers en exercice sauf

ABSENTS EXCUSES: M. Denis LEPLUS et M. Pierre CHEREST

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES: Mme Marie-Anne PESCHEUX. M. Michel BONY et M. Fernand DOISNE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Michèle CHALLANCIN.

Après lecture le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité et sans observation.

I - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1992 .

Le Maire présente au Conseil le projet de Budget retenu par la commission des Finances. Compte tenu des recettes nouvelles et de l'excédent du compte administratif. il s'équilibre :

- * en section de fonctionnement à : 768 221 F
- * en section d'investissement à : 770 271 F

Le Conseil par 8 voix pour et 5 voix contre approuve ce budget qui ne fait que reprendre les programmes 1991 en voie d'achèvement et les projets déjà approuvés à l'unanimité par le Conseil.

Dès l'an prochain, en accord avec le Receveur Municipal, afin de permettre une meilleure planification des financements, notamment des subventions, un budget unique sera présenté. Des décisions modificatives pourront être prises en cours d'année pour des opérations nouvelles.

II - ENQUETES PUBLIQUES.

* A/ Scierie HENNON

Le Maire informe les membres du Conseil que la scierie Hennon du Bas-Turny appartenant désormais à la catégorie des installations classées, une enquête publique se déroulera pendant un mois à partir du 10 novembre. Il invite les Conseillers à prendre connaissance du dossier afin que le Conseil puisse se prononcer lors de la prochaine séance.

* B/ Ruelle du Bouauet

Le Maire donne lecture au Conseil des conclusions de Madame PETIT. Commissaire-Enquêteur . "Les observations reçues concernent les points suivants :

> - 1 - L'utilisation du chemin pour relier la route de St Laurent et le chemin rural de "Derrière l'Hôpital :

> Au moment de la demande d'acquisition, une commission municipale, qui s'est rendue sur place le 29 septembre 1990 a constaté que le chemin était très peu fréquenté. Étant donné le petit nombre d'observations reçues à ce sujet, il semblerait que ce soit encore le cas aujourd'hui.

- 2 En cas de fortes pluies. Les habitations en has du chemin risquent l'inondation. L'acquéreur avait proposé de buser cette parcelle et le Conseil Municipal l'a également demandé lors de sa réunion du 18/10/1990.
- 3 La délibération du 18/10/1992, a pu laisser entendre que l'enquête publique serait confiée en totalité à la D.D.E. Cette dernière a, en effet, confectionné les dossiers et un commissaire enquêteur a été désigné par le Conseil Municipal, comme il est habituel dans des cas semblables.

Les deux autres propriétaires concernés par cette cession ont déjà renoncé, par écrit, au droit de préemption. Le Conseil Municipal et l'Acquéreur seraient d'accord sur la nécessité de buser cette partie de chemin. Il semble, en conclusion, que cette condition étant garantie, rien ne s'oppose à la cession de cette parcelle de chemin pour le franc symbolique. Ceci en tenant compte des frais de bornage déjà subis par l'acquéreur, ainsi que les frais de busage qui seraient également à sa charge.

Le Maire précise ensuite que ce chemin cadastré H 27 appartient en copropriété au domaine privé de la commune et qu'une enquête publique n'était donc pas indispensable.

A la demande de M. Yves PESCHEUX. le Maire donne lecture de l'ensemble des observations après avoir rappelé que le Code des Communes interdit à tout Conseiller Municipal de prendre part à une délibération qui le concerne soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

Après discussion, le Conseil décide par dix voix pour et une contre, MM. BONY et PESCHEUX ne participant pas au vote, de céder à Mme GUENOT née MEYER, la parcelle H 27, pour le franc symbolique, sous réserve de l'installation au frais de l'acquéreur, d'un dispositif capable d'absorber correctement les eaux pluviales s'écoulant jusque là par ce passage.

Le Maire propose que les caractéristiques de ce dispositif et sa mise en place, soient contrôlés par la commissions de la voirie.

* C/ Chemin du Matrois

Le Maire informe le Conseil que le changement de tracé du chemin du Matrois à Linant, ne nécessitera pas d'enquête publique, ce chemin appartenant à l'Association Foncière. Une simple procédure d'échange amiable est mise en route avec le concours de la Chambre d'Agriculture.

111 - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire :

- donne lecture au Conseil de la lettre de la représentante des Parents d'Elèves de Venizy.
- fait part aux membres du Conseil d'une demande du Maire de Chailley concernant les transports scolaires le midi et de la réponse qui a été faite refusant la remise en cause du regroupement pédagogique.
- informe les Conseillers du coût du permis transport en commun et de la procédure proposée.
- transmet une demande de la Présidente du Comité de Développement du Pays d'Othe qui souhaite pouvoir présenter ses activités lors d'une prochaine réunion. Le Conseil donne son accord.

IV - INDEMNITES DES ADJOINTS.

Le Maire rappelle au Conseil qu'actuellement les adjoints perçoivent l'indemnité maximale prévue par la loi, c'est à dire 50% de celle du Maire soit 941 F par mois. La loi du 30 mars 1992 prévoit que cette indemnité maximale ne représentera plus que 40% de l'indemnité maximale du Maire soit 1381 F par mois.

Par 7 voix. le Conseil décide que les Adjoints percevront 40% de l'indemnité votée pour le Maire lors de la séance précédente, soit 70% de l'indemnité maximale prévue par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 22 h 15

SEANCE DU 3 DECEMBRE 1992

Le 3 Décembre 1992, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents: tous les conseillers en exercice sauf,

Absent excusé représenté: M. Fernand DOISNE par M. BROUSSEAU

Secrétaire de séance: Madame Gisèle CORGERON .

Après lecture, le compte rendu de la séance précédente est adopté en précisant que la servitude exigée de Mme GUENOT devra apparaître dans l'acte de cession et la convention qui lui sera annexée .

FINANCES

Le Conseil fixe :

- les tarifs de location de la salle communale qui étaient inchangés depuis 4 ans :

Habitants de Turny :

* 24 heures : 475 f * 36 heures : 580 f * 48 heures : 750 f

Personnes hors-commune :

* 24 heures : 800 f * 36 heures : 1000 f * 48 heures : 1200 f

La caution est fixée à 1200 f . L'électricité et le nettoyage continueront à être facturés en sus .

Le tarif des prêts de matériel reste inchangé : Chaise 2 f. banc 3 f et table 6 f .

- les tarifs des concessions dans le cimetière passent de 909 f à 918 f pour les perpétuelles et de 303 f à 306 f pour les trentenaires .
- les tarifs des loyers des logements communaux :
 - * LINANT A: 1400 f au lieu de 1380 f * LINANT B: 1300 f au lieu de 1280 f
 - * TURNY RC : maintenu à 1100 f * TURNY le : maintenu à 1137.50 f

FORET

Le Maire rappelle au Conseil qu'il est nécessaire de renouveler le mandat des trois garants . Le Conseil décide de maintenir comme garants M. Gérard BONNEAU. M. Pierre CHEREST et M. Marc VIAUT .

ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire rappelle au Conseil qu'il doit se prononcer sur le dossier d'enquête publique concernant le classement des installations de la scierie Hennon au Bas-Turny. Après discussion et lecture par le Maire de certains points particuliers du dossier. Le Conseil unanime décide d'émettre un avis favorable sous réserve du respect des dispositifs prévus dans le dossier d'enquête.

E.D.F.

Le Maire informe le Conseil:

- qu'un renforcement de la ligne avec pose d'un transformateur est nécessaire, suite à la demande d'augmentation de puissance du compteur de la menuiserie de la "Forêt d'Othe". Ces travaux permettront également une meilleure desserte du hameau des Maraults ainsi que de quelques maisons de Turny. L'emplacement proposé pour l'implantation du nouveau poste se situe sur le parking du terrain de sport. Le Conseil donne son accord. que les travaux de dissimulation des réseaux de Turny n'ont pas été retenus au programme Face C 1992 et qu'il seront présentés au programme D III en mars 93.

DEMISSION DES ADJOINTS

Le Maire informe le Conseil que par lettre en date du 15 novembre adressée à Monsieur le Préfet, Monsieur Gérard BONNEAU démissionne de son poste d'adjoint et Mme Monique PAIN de son poste d'adjointe ainsi que de son mandat de Conseiller Municipal . Le Maire lit au Conseil une lettre de Mme PETIT :

"Après de nombreuses années de bénévolat au service de la commune, vous vous doutez bien que ce n'est pas une question d'argent, mais une question de principe qui me fait réagir. Dans l'exercice de mes fonctions d'adjoint, j'ai, jusqu'à présent, donné beaucoup de moi même, de mon temps, souvent au détriment de ma vie familiale, pour bien faire un travail auquel je m'étais engagée.

Vu la dévalorisation de ce poste d'adjoint, j'ai décidé :

- de ne plus assurer de permanences

- de démissionner de toutes les commissions auxquelles)e participe à l'exception de la Commission des Finances. de la Bibliothèque et de la Caisse des Ecoles ; car il me semble inopportun de faire subir les conséquences de la situation actuelle aux enfants de la Commune , principaux concernés par ces deux dernières.

Il est bien entendu que je ne supporterai pas la charge de travail effectué jusqu'à présent par les deux autres adjoints, aujourd'hui démissionnaires. Cette situation a été crée par la décision de Conseillers Municipaux qui doivent maintenant prendre leurs responsabilités

Je ne sais pas au juste ce qui a motivé la décision de chacun, mais j'avoue me demander actuellement si la notion d'impartialité n'a pas été un peu perdue .

N'oublions pas que nous avons été élus pour gérer la commune dans l'intérêt général de ses habitants, et rien d'autre .

Je vous confirme que mes décisions sont mûrement réfléchies et irrévocables dans les conditions actuelles de travail.

Je vous demande de bien vouloir veiller à ce que mes décisions et raisons figurent au compte rendu de séance ainsi que dans la copie qui paraîtra au bulletin. J'estime que les habitants de Turny ont le droit d'être informés de la situation actuelle, autrement que par les compte-rendus officieux qui circulent après chaque réunion du Conseil."

Le Maire rappelle au Conseil que le Code des Communes dans son article L 122-1 précise :

"Il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ."
et que l'élection d'adjoints n'est pas obligatoire, mais que par contre, il est nécessaire de pourvoir aux postes de délégués au S.I.E.R et à la Charte intercommunale sous peine d'être sous-représentés lors des votes dans ces assemblées.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil :

- est informé de tout ce qui concerne le prologue du prochain Paris-Dakar à Chailley .
- prend connaissance du bilan annuel de l'A.C.T.S.F.
- désigne son représentant au repas des pompiers
- vote à l'unanimité une subvention de 500 f à l'association des Parent d'enfants déficients auditifs

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 22 h

ETAT CIVII.

DECES

04 DECEMBRE 92: M. Georges LAVIGNE, dans sa 91ème année

17 DECEMBRE 92: Mme Lucienne FOURREY. dans sa 81ème année

04 JANVIER 93 : M. Maurice TRIMOULINARD, dans sa 70 ème année

Toutes nos condoléances aux familles

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

BENNES A GROS DECHETS :

Comme chaque année, des bennes à gros déchets seront disposées dans les hameaux :

- en avril : à LINANT - en juin : à TURNY - en août : au FAYS - en octobre · : à LINANT

Devant le "succès" de la tournée de ramassage au porte à porte. la collecte aura lieu deux fois cette année , en mai et en septembre. Les dates vous seront précisées ultérieurement .

ORDURES MENAGERES:

Nous vous rappelons que la décharge de la Fosse Blanche est totalement fermée et que tout dépôt d'ordures ménagères, de pierres ou de gravats y est interdit . Pour les déchets d'origine végétale demander l'autorisation en mairie .

PARALYSES DE FRANCE :

L'Association des Paralysés de France remercie les habitants de Turny pour leur participation active à la collecte "Moisson du coeur" d'Octobre dernier. La totalité des fonds recueillis servira au financement du service de maintien à domicile, au service social spécialisé et à un service de l'emploi.

PARALYSES DE FRANCE : (Suite)

Une collecte de dons, "Coup de pouce des communes" sera organisée du 15 au 21 Mars 1993. Elle aura pour objectif de créer un vaste élan de solidarité en faveur des handicapés afin de répondre aux urgences et aux situations les plus critiques.

ENQUETE PUBLIQUE :

Une enquête publique se déroulera en mairie du 9 mars au 9 avril 1993 pour l'implantation de deux nouveaux poulaillers au Fays . Le dossier pourra être consulter en mairie aux heures d'ouverture et le commissaire enquêteur sera présent les mardis 9.16.23 et 30 mars 1993 ainsi que le vendredi 9 avril de 9 h à 12 h .

JEUX INTERVILLAGES :

Comme chaque année, les jeux intervillages se dérouleront le pre mier dimanche de Juillet. Les jeunes de Turny qui souhaiteraient participer doivent venir se faire inscrire en mairie. Il y a besoin d'au moins dix personnes et d'un juge arbitre.

COMMUNIQUE DU SYNDICAT DES EAUX

Le tarif de l'eau demeure inchangé en 1993 : 4 F du M3

Mais la nouvelle législation soumet désormais la fourniture d'eau à la T.V.A au taux de 5.5 % soit 4.22 F le M3 d'eau .

L'abonnement la location et l'entretien du compteur sera désormais facturé:

- pour les compteurs de 15 mm : 135 F
- pour les compteurs de 20 et 25 mm : 145 F
- pour les compteurs de 30 et 40 mm : 170 ${\rm F}$
- pour les compteurs de 60 mm : 200 F

Le déplacement sera facturé : 120 F

L'intervention sera facturée: 120 F l'heure

la caution pour les locataires est portée à 1000 F

POMPIERS DE TURNY:

Les Sapeurs Pompiers de Turny remercient vivement la population. de son bon accueil lors du passage avec les calendriers, ainsi que pour les dons reçus en cours d'année. Ils assurent chacun de leur profond dévouement. Cette année, on dénombre les interventions suivantes:

- 4 manoeuvres
- 2 feux de cheminées
- 5 feux divers
- 29 nids de guêpes

BIBLIOTHEQUE :

1

A la Bibliothèque

- de très nombreux nouveaux livres pour enfants et adolescents que nous avons pu acheter grâce à un don de 5.000 F des Amis de la B.C.P.
- de nouveaux titres pour adultes également, et nous remercions tous ceux qui nous font cadeaux de livres .

A la Musicothèque

- la sélection a été renouvelée très récemment . Vous trouverez certainement des disques, C.D ou cassettes à votre goût .

Le samedi matin, entre 10 h et 12 h, nous serons toujours heureux de vous accueillir.

- CALENDRIER DES FETES 1993 -

13 MARS - Loto du Patrimoine

2 - 4 AVRIL - Bourse aux vêtements du Créanton

2 MAI - Vide-Greniers du Patrimoine

22 - 23 MAI - Fête patronale

21 JUIN - Fête de la Musique 27 Juin - Feux de la St Jean

4 JUILLET - Jeux intervillages

13 &14 JUILLET- Bal, feu d'artifice au Fays . Jeux

28 AOUT - Rallye auto-moto du Patrimoine

10&17 OCTOBRE - Représentations théâtrales de la Cie du Parapluie

20 Novembre - Choucroute de l'A.D.M.R

LA COMPAGNIE DU PARAPLUIE

SPECTACLE

La Compagnie du Parapluie remercie le chaleureux public de Turny venu l'applaudir lors des représentations d'Octobre .

Si certains veulent voir ou revoir les pièces de Tchékhov, une représentation sera donnée le 3 Avril à la salle des fêtes de Venizy.

VIE DE L'ASSOCIATION

Cette année, nous sommes 17 membres et si nos jeunes comédiens ont été contraints de nous quitter (les études !). d'autres sont venus s'essayer sur les planches. : relève assurée .

la troupe a donc commencé les répétitions d'une nouvelle pièce qui devrait vous faire rire !...

En attendant, si certains d'entre vous hésitaient encore, ils peuvent venir à l'une de nos répétitions le vendredi soir, et l'envie d'essayer sera alors irrésistible.

Amitiés et à bientôt

La Compagnie.

MOT DE M. LE CURE

de chaque mois. du 25 Avril au 31 Octobre inclus. La cérémonie de la profession de foi aura lieu le dimanche 13 Juin. Avec le Mercredi des Cendres (24 Février) débute le temps du carême qui nous conduit à la grande fête de Pâques : temps de partage et de solidarité . Dans cet esprit, j'en profite pour vous rappeter que c'est l'époque du Denier du Culte. et que vous pouvez faire parvenir vos dons (même si vous n'avez pas d'enveloppe), soit à Mme ROYER Daniel, soit à moi même, ou même directement à l'Archevêché, en pensant que c'est la principale ressource pour assurer un traitement convenable à vos prêtres .

Avis pratiques: les messes à Turny, ont lieu le dernier dimanche

Au nom de Monseigneur et de moi-même, soyez assurés de notre reconnaissance.

CLUB DE L'AMITIE DE TURNY

Calendrier des activités du ler semestre .

- Le 17 Mars à 14 h 30 Spectacle de Musicaball a la salte des Fêtes de Sens : LA REVUE DU BONHEUR : Participation 100 F par personne, transport par le Club réservation obligatoire avant le ler Mars Rendez-vous à 13 h place de la Mairie :
- Le 31 Mars à 15 h salle des associations, assemblée générale, cotisations 1993, goûter et pot de l'amitié.
- Le 15 Mai Sortie Club, Cristallerie Royale de Champagne à BAYEL. fabrication et visite, visite de la Boisserie Charles De Gaulle, visite et dégustation dans une cave de Champagne.

Voyages et visites comprises 100 F environ Ramassage et transport en car vers 7 h, réservation obligatoire avant le 15 Avril dernier délai .

- Sorties SNCF Dates à retenir :
 - Le 5 Juin : Mont St Michel

830 F visite et restaurant compris

- Le 12 JUIN : Fontaine du Vaucluse

820 F visite et restaurant compris

- Le 11 SEPTEMBRE: Genève

810 F visites, restaurant et croisière

sur le lac Léman compris .

(cartes d'identité obligatoires)

Faire les réservation deux mois avant chaque date et verser un acompte de $200\ F$ par personne .

Le Président .

Pour retenir téléphoner à :

- Mme BENOIT: 86.35.07.32

- Mme ROYER : 86.35.12.97

- Mme RITT : 86.35.35.66

- Mme DOISNE: 86.35.01.47

ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE DE TURNY

Comme chaque année à pareille époque, nous vous convions à la soirée Loto . Elle aura lieu le <u>Samedi 13 Mars</u> dès 20 h 30 à la salle communale .

Grâce à la générosité, jamais démentie, des commerçants et artisans de Turny et des communes voisines, nous avons distribué, l'an dernier, 155 lots, faisant de nombreux heureux. De plus, tous les perdants ont pu choisir un petit souvenir, en remerciement de leur venue.

A la demande de certains d'entre vous, nous rappelons quelques principes de cette soirée.

Pour débuter, une partie gratuite pour "se chauffer"

Pour terminer, une partie dotée de lots, offerte aux perdants.

Entre temps, 10 parties sont proposées, à 6 F le carton.

Que l'on reste la soirée, ou que l'on ne joue que quelques tours, on ne s'ennuie pas . Buvette et "gaufres maisons" permettent de se restaurer agréablement .

Vous êtes également invités à participer a l'Assemblé Générale qui aura lieu à la salle des réunions de Turny le Samedi 27 Mars 1993 à 17 h .

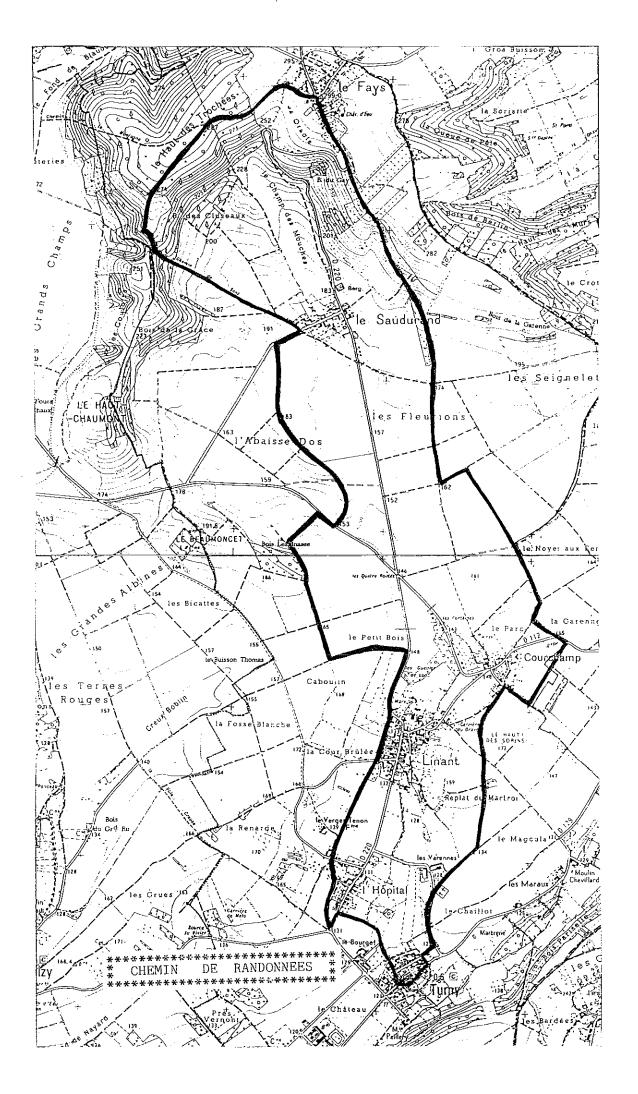
Nos activités se poursuivront par le Vide-greniers le Dimanche 2 Mai et le Rallye promenade le Samedi 28 àciil

Nous souhaitons vous retrouver nombreux à ces manifestations .

Espérant vous être agréables, nous avons fait réaliser des Pin's de Turny. Ils sont en vente 25 F chez les membres de l'association, au bureau de Postes, à la camionnette du boulanger et au laitier (GAEC Brûlé) qui dessert notre commune. Leur vente permettra à notre caisse d'assumer, en partie, la réfection du Monument aux Morts de Turny, réalisation programmée en 1993.

Le Printemps arrivant nous espérons que vous profiterez pleinement du travail réalisé par l'Association, en vous rendant au lavoir de Linant dont la réfection vient de se terminer par la pose du dallage autour du bassin, ou en parcourant le chemin de randonnée balisé sur la commune dont nous vous joignons de nouveau le plan dans ce bulletin.

Pour l'Association : Gisèle CORGERON .



INSCRIPTION SUR LE ROLE D'AFFOUAGE 1993

Madame, Monsieur,

L'affouage 1993 se compose de 6 stères de bois de chauffage au prix forfaitaire de $540~\mathrm{F}$

Comme les années précédentes, il ne nous est pas possible de garantir l'essence des bois.

Il ne sera délivré qu'une portion par foyer figurant sur le rôle 1993 de la taxe d'habitation : c'est à dire résidant à TURNY au ler Janvier 1993 .

Pour bénéficier de cette offre, il suffira de nous retourner le bulletin-réponse ci-dessous. Cette inscription, strictement personnelle, représente un <u>engagement ferme et définitif</u>.

Le règlement s'effectuera à la Perception ou lors du passage du Receveur Municipal à une date qui vous sera précisée ultérieurement

Pensez à retirer vos numéros de lots à la Mairie, une dizaine de jours après votre règlement.

Afin de permettre des délais satisfaisants pour la Perception et la vidange de la coupe, les demandes devront nous parvenir au plus tard le 4 AVRIL 1993

	Le Maire				
INSCRIPTION S	UR LE ROLE D'AFFOUAG				
Je soussigné (nom,prénom	.)				
Demeurant					
Déclare avoir pris co désire être inscrit sur					
	TURNY, le				

SIGNATURE (obligatoire)

